



Visa expiré / regroupement familial accordé

Par **papi**, le **24/02/2011** à **19:50**

Bonjour, rn je sais que mon message est long, mais s'il vous plait prenez la peine de le lire jusqu'au bout. rn je suis une jeune camerounaise. je suis marié en janvier 2010 à un camerounais vivant en france depuis 2004. il a sa carte de séjour. nous avons demandé un regroupement familial pour moi en Mars 2010. je suis venu ici en octobre 2010 avec un visa touristique. A mon arrivée, le médecin a découvert que j'avais une grossesse à risque et donc il m'a interdit tout déplacement et une surveillance médicale rapprochée. j'ai fini par subir une césarienne le 13 décembre 2010 avant le terme de la grossesse prévu initialement pour le 22 décembre. Or entre temps, mon visa était arrivé à expiration le 30 octobre 2010. rn je suis sortie de l'hopital pendant la période des fêtes de fin d'année et donc, ce n'est qu'en début janvier 2011 que nous sommes aller nous renseigner à la mairie pour savoir la conduite à tenir dans notre cas. je précise qu'entre temps nous recevions des lettres de la préfecture ainsi que de l'OFII avec des réponses favorables pour le regroupement familial qui suivait son cours. c'est ainsi qu'elle (mairie) nous a conseillé de faire un courrier à la préfecture pour leur expliquer la situation. la lettre a été faite acompagné de mon certifiical médical interdisant tout déplacement, l'acte d bébé, ainsi que les photocopies des missives reçues à propos du regroupement familial. et on a aussi eu la Préfecture au téléphone, alors ils nous ont conseillé d'adresser aussi tous ces documents à l'OFII. rn mais depuis mi-janvier nous n'avons reçu aucune réaction des différentes parties concernées. c'est ainsi qu'en début fevrier j'ai reçu à mon adresse au pays un courrier du consulat datant du 25/01/11 me convoquant pour le VISA LONG SEJOUR. nous avons alors rappeler la préfecture pour savoir s'il était possible d'obtenir le Visa sur place. ils nous ont dit qu'ils vont vérifier et nous tenir informé. rn je crains de sortir du territoire français et qu'on m'interdise d'y revenir vu ma situation d'irrégularité. que faut-il faire pour éviter cela? j'ai un bébé, aidez-moi s'il vous plaît. rn MERCI !!!!

Par **chris_idv**, le **24/02/2011** à **22:55**

Bonjour,

Vous écrivez :

no être arrivée en France en octobre 2010 avec un visa touristique (je cite).

no que votre visa est arrivé à échéance le 30 octobre 2010: cela semble incohérent avec un visa touristique qui est en principe d'une durée de 3 mois.

no que le terme de votre grossesse était prévu initialement le 22 décembre 2010.

Or vous êtes arrivée en France en octobre 2010, donc à 7 mois de grossesse, après un voyage depuis l'Afrique et c'est à votre arrivée en France qu'un médecin découvre que votre grossesse est à risque et vous interdit de voyager ... alors que vous venez juste de parcourir plusieurs milliers de kilomètres !?

no que vous aviez prévu de rentrer dans votre pays d'origine avant la fin de la validité de votre visa touristique (fin octobre 2010) donc de parcourir à 7 mois de grossesse un second trajet, à nouveau de plusieurs milliers de km, le même mois que celui de votre arrivée en France !?

Sans vous prêter de mauvaises intentions l'accumulation de tous ces éléments ont de quoi rendre les personnes qui vous lisent pour le moins perplexes.

Cordialement,